



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 24 septembre 2026, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

Ouverture de séance: démission de Mme Christine LEFEVRE et installation de M. Patrick Le GOÛESLIER d'ARGENCE,

- Présentation par M. Thierry GERVAIS, Conseiller aux décideurs locaux chargé des collectivités rattaché à l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) et à la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC), de l'analyse financière 2025,
- Instances communales obligatoires: commission de contrôle de la liste électorale - remplacement suite à démission,
- Instance communales obligatoires: centre communal d'actions sociales (CCAS) - remplacement suite à démission,
- Instances communales facultatives: commission Finances et Budgets, Communication, animation, vie associatives, sportive et culturelle et vie scolaire, petite enfance et activité jeunesse - remplacement suite à démission,
- Cantine: Proposition de suspendre la majoration de 3€ pour repas pris non réservé du 1er au 15.09.2026,
- Population: Parrainage civil,
- Animation: Marché artisanal "Le Grinch et les lutins envahissent Bourth!", le 22.11.2026 - règlement et fiche d'inscription,
- Culture/Finances: Prix du salon des arts plastiques 2026,
- Animation: Projet Millénium,
- Contrat: résiliation contrat ménage mairie/médiathèque - ASR et contrat panneau d'information - Cocktail Vision,
- Finances: Taxe sur la redevance des locaux d'habitation (TVLH),
- Finances: Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes 2026 (FPIC),
- Finances:solidarité en faveur des communes sinistrées,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 17 septembre 2026

